

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le  
15/10/20 / 15/10/20  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur du Service des Assemblées  
Aurélien BELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

Date de convocation et d'affichage : 02 octobre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

**Présents :**

ABEL JEAN-PIERRE	FRAPIN David	MARTY Rémy
BACHMANN Jean-Marie	GARIGLIO Élisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	MEIRHAEGHE Sonia
BAROIN François	GATOULLAT Marcel	MENNETRIER Nicolas
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	MONTAGNE Jean-Jacques
BEAUSSIER Jean-Marie	GAURIER Marlène	MOSER Alain
BETTINGER Sylviane	GAUTHIER Anne-Sophie	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BILLET André	GERARD Fabien	OUADAH Karima
BLANCHARD Dominique	GIRARD Marc	PAUWELS Cécile
BLASCO Thierry	GIRARDIN Olivier	PETIT Christine
BLASSON Christian	GONCALVES José	POIVEZ Kevin
BOICHUT Daniel	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BOISSEAU Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	POTTIER Denis
BOUDADI Rachida	GROSJEAN Patrick	QUINTART Sylvie
BRANLE Christian	GUILLAUMET Virginie	RAGUIN Jacky
BRET Marc	GUITTON Jordan	REHN Yves
BURRI Marie-Luce	GULTEKIN Gulcan	RENOIR Gilles
BUTAT André	GUNDALL Philippe	RESLINSKI Jean-François
CAFFET Gaëlle	HANDEL William	RICHARD Sophie
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
CHALVET Marie-Ange	HENNEQUIN Virgil	ROUSSEAU Pauline
CHAMPAGNE Anicet	HENRI Pascal	ROUSSELOT Nicole
CHAMPAGNE Bernard	HIMEUR Aïcha	SAINTON Michel
CHOISELAT Emmanuel	HIRTZIG Jack	SAUVAGE Philippe
CHOMAT Christophe	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
COCHET Jean-Michel	HOUARD Bruno	SERRA Frédéric
CORNEVIN Jean-Pierre	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
COURTOIS Jean-Christophe	JOLLIOT Marie-France	THOMAS Christine
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	VAN DE ROSTYNE Alain
DA ROCHA Katia	KIEHN Patricia	VIART Jean-Michel
DAUTET Loëtitia	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DEHARBE Dominique	LEBECQ Jérémy	
DELAITRE Guy	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DENIS Valéry	LEDOUBLE Catherine	
DESROUSSEAUX Pascal	LEMELAND Caroline	
DRAGON Jean-Luc	LEMELLE Flavienne	
DRIAT Boris	LEPRINCE Didier	
DUCHÊNE Annie	LEQUIEN Ombeline	
DUQUESNOY Olivier	LEROY Marie-Thérèse	
DUSACQ Maxime	LEYMBERGER Brigitte	
FARINE Bruno	MAGLOIRE Arnaud	
FINOT Patrick	MALARMEY Michelle	
FLEURET Dominique	MANDELLI François	
FRAENKEL Stéphanie	MARTINOT Bruno	

**Représentés :** GACHOWSKI Jacques par GIROT Thierry, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît

**Excusés et ont donné pouvoir :** BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, CHEVALIER Bertrand à LE

CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, HUBINOIS Alain à BEAUSSIER Jean-Marie, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, SIMON Eric à SAINTON Michel, SOMSOIS Hervé à GUILLAUMET Virginie

**Absents et excusés** : GRIENENBERGER Daniel, RICHARD Vincent

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN.

<b>DELIBERATION N°27</b>	<b>Voirie communautaire interventions dans le cadre de la viabilité hivernale - Avenant</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Christian BRANLE</b>

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
124	133	133			

**Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

**VOIRIE COMMUNAUTAIRE  
INTERVENTIONS  
DANS LE CADRE DE LA VIABILITE HIVERNALE –  
AVENANT**

Annexe : Projet de convention

**Exposé**

Les voiries gérées par TROYES CHAMPAGNE METROPOLE sont réparties sur le territoire de neuf communes :

Bréviandes, Troyes, La Chapelle-St Luc, Les Noës-près-Troyes, Pont-Sainte-Marie, Saint-André-les-Vergers, Saint-Julien-les-Villas, Sainte-Savine et Saint Parres aux Tertres.

Ces communes assument par leur propres moyens matériels et humains, et pour le compte de l'agglomération, les prestations de viabilité hivernales et adressent à TCM en fin de saison une facturation correspondant aux dépenses supportées par celles-ci.

Les conventions portant sur la viabilité hivernale relatives aux voiries communautaires actuellement en vigueur prennent fin courant novembre 2020, et il est proposé à l'assemblée d'autoriser le recours à un avenant de prolongation de délai couvrant la prochaine saison hivernale du 15 novembre 2020 au 15 avril 2021.

En effet, il apparaît opportun de permettre aux élus nouvellement désignés au sein communes concernées et aux services de l'Agglomération de se rencontrer et de faire le point sur les prestations fixées dans les conventions, notamment au regard du kilométrage établi lors de leur établissement, et qui peut avoir évolué au fil des années.

Par ailleurs, et dans une logique de pertinence de calendrier, les conventions de viabilité hivernale portant cette fois-ci sur les zones d'activité économiques récemment transférées à l'Agglomération sont actuellement reconduites pour la dernière année. il y aurait une réelle cohérence à établir un calendrier similaire à toutes les prestations de viabilité hivernale à proposer aux différentes communes concernées.

**Décision**

Au bénéfice de ces informations il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants aux conventions de viabilité hivernale sur les voies communautaires avec les communes de BREVIANDES, LA CHAPELLE SAINT LUC, LES NOES PRES-TROYES, PONT-SAINTE-MARIE, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS, SAINTE-SAVINE et SAINT PARRS AUX TERTRES.**

- **AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques et financiers se rapportant à ce dossier.**

<b>Vote</b>	<b>PARTICIPANTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>Non-participation au vote</b>

ville de .....



## AVENANT N°1

### CONVENTION DE SERVICE PARTAGE VIABILITE HIVERNALE

Entre les parties désignées ci-après :

La commune de ....., représentée par Monsieur le Maire, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et

La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM), représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, 1 Place Robert Galley - BP9 – 10001 TROYES Cedex, dûment habilité par délibération du .....

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit:

#### Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article ..... de la convention signée le .....avec la commune, portant sur la viabilité hivernale assurée celle-ci sur les voies communautaires qui la traversent, et ce pour le compte de l'Agglomération.

#### Article 2 – prolongation de délai

Le présent avenant propose donc de prolonger pour la prochaine saison hivernale du 15 novembre 2020 au 15 avril 2021 la convention actuellement en vigueur et qui prend fin en novembre 2020 afin de permettre de permettre aux élus nouvellement désignés au sein communes concernées et aux services de l'Agglomération de se rencontrer et de faire le point sur les prestations fixées dans les conventions, notamment au regard du kilométrage établi lors de leur établissement, et qui peut avoir évolué au fil des années.

Par ailleurs, et dans une logique de pertinence de calendrier, les conventions de viabilité hivernale portant cette fois-ci sur les zones d'activité économiques récemment transférées à l'Agglomération sont actuellement reconduites pour la dernière année. il y aurait une réelle cohérence à établir un calendrier similaire à toutes les prestations de viabilité hivernale à proposer aux différentes communes concernées.

#### Article 3 – Autre modification

Toute autre stipulation de la convention initiale reste inchangée.

Fait en deux exemplaires originaux, à Troyes, le

Pour Troyes Champagne Métropole  
Le Président

Pour la Ville de .....  
Le Maire